

RAPPORT DU COMITÉ MYRIOPHYLLE (RAL)

11 septembre 2004

Claude Bélanger, Diane Lachaine,, Pierre Mercier

Objectifs du comité.

1. Trouver comment empêcher l'implantation dans les autres lacs de la région(prévention) ?
2. Identifier les moyens pour s'en débarrasser si possible.
3. Recommander des moyens d'information et de formation

La Myriophylle à épi (*Myriophyllum spicatum*)

Le myriophylle est une plante immergée aux tiges ramifiées, aux feuilles très nombreuses et divisées en fines lanières. Les fleurs, petites, rosés ou jaunes, s'épanouissent hors de l'eau.



Cette plante a des feuilles qui comptent au-delà de 12 paires de folioles, lui donnant l'aspect d'une plume. On la retrouve entre 15 centimètres et jusqu'à 5 mètres de profondeur.

Une image vaut mille mots ! Voici quelques illustrations bien imparfaites de la plante .



Constats

Originnaire d'Europe le myriophylle à épis n'a pas d'ennemi naturel en Amérique du Nord.

Lorsque le myriophylle à épis se retrouve dans un lac il est à peu près impossible de s'en défaire et il se reproduit très facilement.

Le myriophylle à épis deviendra bientôt le fléau numéro un des lacs du Québec et du Canada. Presque incontrôlable, il peut s'attaquer pratiquement à tous les lacs.

Au Québec, on ne sait pas encore quel est le pourcentage des lacs affectés. Dans la région de l'Outaouais, sur près de 100 lacs visités par des biologistes, environs 40% de ceux-ci avaient de la myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*). De ces lacs, près de 50% en étaient gravement affectés. À titre de comparaison, 68% des lacs situés dans les Adirondacks de l'état de New York sont envahis par le myriophylle à épis.

D'après une agente habitant un lac affecté, on chiffre les pertes de valeur à la propriété de 20 à 30%, car le lac perd une grande partie de ses qualités récréatives lors d'un envahissement.

L'envahissement peut être foudroyant comme ce fut le cas du lac Schryer en Outaouais où la myriophylle a fait une progression fulgurante en superficie entre la saison estivale de 1997 et 1998. Avec l'aide d'embarcations à moteur, la superficie infestée a QUADRUPLÉ en une seule année !

Près de nous, cette plante envahissante se retrouve (2004) dans plusieurs lacs environnants, soit le lac Carré, le lac Supérieur, le lac Duhamel, le lac Maskinongé et le lac Ouimet.

De quelle façon la plante peut-elle se propager?

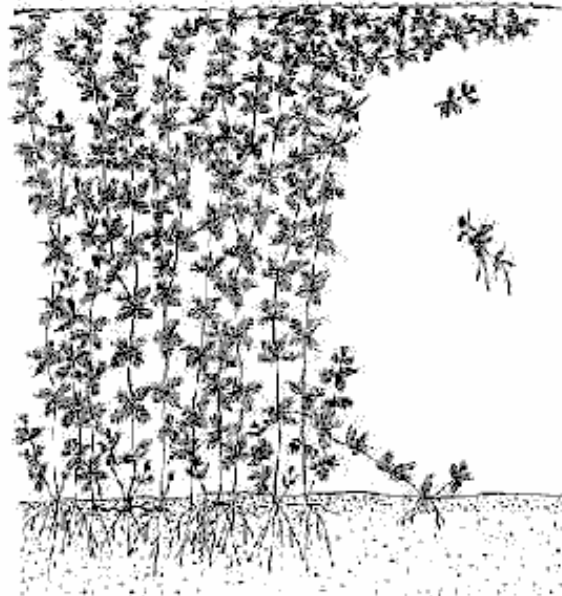
Par les embarcations, les remorques et les avions qui viennent d'endroits où il est présent. Les oiseaux aquatiques comme les canards, les hérons, les huards etc..

On doit noter qu'un moteur électrique dans le cas d'une infestation au myriophylle à épis est tout aussi dommageable qu'un moteur à essence : *c'est l'action de hachoir de l'hélice qui contribue à la dissémination de la plante...*

À cause de sa structure, la plante se sépare facilement en segments qui coulent au fond d'un lac et s'implantent dans le fond. La plante se propage alors par repousses à partir des racines qui colonisent le fond. De plus la myriophylle est particulièrement résistante hors de l'eau. Un petit morceau de la plante collée à une embarcation tombe à l'eau, prend racine et c'est parti.

La plante a un effet dévastateur sur le lac parce qu'elle peut rapidement envahir et bloquer certaines zones jusqu'au point de les rendre inutilisables à la baignade et à toutes formes de navigation ou d'activités aquatiques.

À son niveau de densité la plus élevée, la plante crée une barrière quasi infranchissable qui rend l'accès aux parties du lac non affecté presque impossible.



Nos recommandations :

1. Faire de la prévention :

Surveiller afin d'identifier la plante dès son apparition dans notre lac.

Il faut aviser la direction du Service d'Urbanisme et de l'Environnement (SUE) de SFLC qui doivent agir rapidement avec des spécialistes.

2. Nous proposons :

- que le RAL donne une formation à ses membres afin qu'ils soient en mesure d'identifier la plante dès son apparition et aussi afin d'éviter de transplanter le myriophylle à épi;
- que tous les usagers des lacs de SFLC soient informés des comportements à adopter pour prévenir l'implantation et la multiplication du myriophylle à épi;
- de laver systématiquement les embarcations et toute autre pièce qui vient d'un autre plan d'eau.
Nous ne recommandons pas nécessairement que la municipalité adopte un règlement obligeant de laver toute embarcation avant sa mise à l'eau sur tous les cours d'eau de son territoire. L'adoption d'un tel règlement implique trop de contraintes, ce serait coûteux et très difficilement applicable sur un grand territoire.
- que, dès que la plante est identifiée l'association du lac et le service de l'environnement de la municipalité soient avisé ;
- de monter un Herbarium pour chacune des associations membres et qu'un plant séché de Myriophylle entre deux Plastiques transparents soit affiché par les associations afin que tous soient à l'affût pour le déceler dès qu'il apparaît dans un plan d'eau.

Au Lac Carré une suite d'actions ont été entreprises depuis quelques années. Entre autres, une baisse du niveau du lac, la récolte et finalement l'injection d'oxygène au fond du lac (Speece Cone). Nous devrions monter un dossier sur l'ensemble des mesures et leur efficacité relative. Un suivi de ces travaux nous permettrait d'évaluer l'efficacité de ces mesures.

Non! Il n'y a pas de solution magique qui fera disparaître les plantes aquatiques nuisibles, myriophylles et autres de nos lacs. Mais il existe un moyen de ralentir leur croissance. Il faut intervenir à la source! Il faut cesser de nourrir les plantes aquatiques avec nos aménagements contre nature en bordure des lacs, éliminer tous les apports de phosphates d'origine humaine dans les eaux de nos lacs et stopper le réchauffement des eaux.

Des adresses Internet pour en savoir davantage:

<http://www3.sympatico.ca/cmongrain/myriophylle.htm>

http://www.cws-scf.ec.gc.ca/publications/inv/p1_f.cfm

http://www.nature.ca/rideau/b/b8_2-f.html

<http://www.lake2000.com/myriophylle.htm>